

N°8 - Les Rives des Marais de Graignes

17 km / 1h45



Circuit familial, facile, accessible à tous.

Départ conseillé :

Place de l'Église à Graignes.

A découvrir sur le parcours :

Le Col du Cotentin

Autrefois envahies par les grandes marées, les larges et planes vallées des Marais dits de Carentan n'inondent plus que l'hiver, lorsque les eaux de pluies, piégées par l'ouverture trop brève des portes à flots, «blanchissent» les marais. Périodiquement, ces crues immenses isolent donc encore quasiment le Cotentin du continent. Soucieuses de préserver, de valoriser, et de développer leur territoire si particulier, les communes des Marais de Carentan adhèrent depuis 1991 au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Les marais de la Grande et de la Petite Commune

Sur les milliers d'hectares demeurés, malgré des ventes et des locations à bail, communaux, une grande partie reste gérée collectivement. Biens indivis de la commune, ceux qui sont pâturés continuent d'accueillir le troupeau commun lors de la traditionnelle «mise au marais». A la fin de cette transhumance, certaines communes continuent d'appliquer leur marque au fer rouge : sur la corne pour les bovins et sur le sabot pour les chevaux. Un «garde-marais» reste parfois tenu de la marque et de la surveillance des bêtes. Dès l'automne, le marais blanchit à nouveau et se vide alors de ses bêtes. Il redevient le temps des arrières-saisons un désert d'eau infini et le paradis des oiseaux.

Le bâti traditionnel en terre

Plusieurs milliers de maisons traditionnelles en terre ou *mâsse* parsèment le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Elles sont particulièrement belles et nombreuses autour de Graignes ou du Mesnil Angot. C'est avec le bassin de Rennes la plus importante concentration en France de constructions élevées selon la technique de la bauge, terre mise en œuvre sans coffrage ni structure porteuse. Construites sur un bahut en pierres qui les préserve de l'humidité du sol, leurs murs sont simplement constitués d'un mélange d'argile et de végétaux, empilés par «levées successives». Le Parc encourage, conseille et soutient la réhabilitation de ce patrimoine singulier de valeur aux qualités esthétiques, isothermiques et phoniques désormais reconnues.

Balilage : jaune
Pour vous orienter, suivez les flèches qui jalonnent le circuit



Manoir et église du Mesnil-Angot

Blotti au fond du petit marais de Rauline, le manoir de Daye pointe les toitures effilées de ses tours du XVI^{ème} s. à la hauteur des haies du bocage environnant. A quelques encablures, sur une butte fleurie, la petite église Saint-Martin, ancienne chapelle Notre-Dame de 1745, surprend et charme par sa taille modeste et son petit clocher essenté.



Le bocage régulier à petite maille

Enserant les horizons ouverts des marais, le bocage que vous traversez se caractérise par la densité de son maillage. Sur des coteaux très doux, sillonnés de nombreux ruisseaux et chemins creux, les «clos», de petite taille, sont fermés par des haies sur talus où dominent les chênes de haut jet régulièrement émondés ou étêtés. Pâturées, les «pièces» abritent souvent un verger de pommiers. Au point le plus bas, dans une «carre», la mare recueille les eaux de pluie.

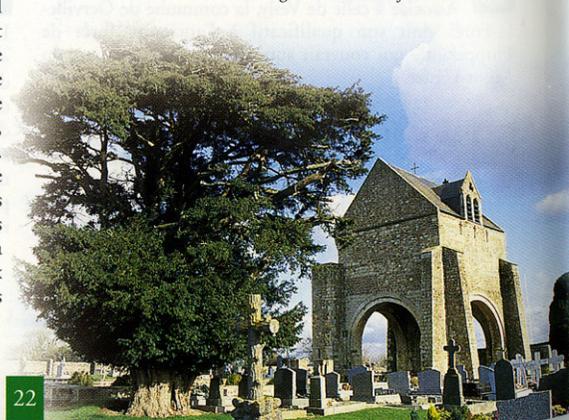


Le canal Vire et Taute

Percé pour épargner aux gabares chargées de la tange de la Baie des Veys la remontée vers St-Lô par la basse vallée de la Vire, le canal Vire et Taute fut ouvert à la navigation en 1839. Trois écluses absorbaient la dénivellation de 2,13 m entre les deux cours d'eau et 7 ports équipaient sa douzaine de kilomètres. Si au début du XX^{ème} s. près de 13 000 t. de marchandises y transitaient, en 1938 la concurrence des transports routiers et ferroviaires aboutit au déclassement de la voie navigable.



Graignes : cimetière, if et mémorial



Graignes : bâti en terre